



COMMUNE DE MIES

Election complémentaire à la Municipalité du 22 septembre 2024 (1er tour)

Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes pour le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité était fixé au lundi 12 août 2024 à 12h. Le bureau électoral a constaté que deux listes ont été déposées, pour un total de deux candidats, et que ces listes sont conformes à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP).

Conformément aux art. 51 et 64 LEDP (applicables par renvois des art. 88 et 104 al. 2 LEDP), le (la) président(e) du bureau a procédé à un tirage au sort pour attribuer aux listes les numéros d'ordre suivants :

1- Liste 1

- Stéphanie MEIER

2- Liste 2

- Stéphanie GODET LANDRY

Le Président du bureau :

Pour le Bureau électoral



La Secrétaire :

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.